



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-et-un du mois de mai à dix-huit heures et quarante minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mardi 14 mai 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Seetha DOULAYRAM, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Pierre PORLON (José OUANA), Michel SURET (Bernard SAINT-JULIEN), Rose-Marie LOQUES (Nadia OUJAGIR), Gina THOMAR (Annick CARMONT), Jacques RAMAYE (Evelyne CLOTILDE), Marie-Joël TAVARS (Ingrid FOSTIN), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), Jérôme CHOUNI (Yvane RHINAN), Justine BENIN (Pinchard DEROS).

Etait absent excusé : M. Bernard RAYAPIN.

| | | | | |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|-----------------|----------|
| Membres en exercice : | Membres présents : | Membres Représentés : | Absent Excusé : | Absent : |
| 35 | 25 | 9 | 1 | 0 |

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, neuf (9) représentés, un (1) absent excusé ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Programmation 2024 du Contrat de Ville

23/DCM2024/76

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que le Contrat de Ville impacte la vie sociétale de la commune du Moule, tant par sa programmation que celle des associations.

Considérant que ce dispositif anime les quartiers prioritaires et modifie la vie de leurs habitants.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240521-23DCM202476-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Notifiée et publiée le 03/06/2024

Considérant que depuis 2016, chacune des actions de la programmation intervient à son niveau sur un des 3 piliers du Contrat de Ville, « Cohésion Sociale », « Développement économique et emploi », « Cadre de vie et Renouvellement urbain ».

Considérant que les actions contribuent à lutter contre les discriminations, renforcent l'égalité des chances et prennent en compte, les familles, les jeunes et les seniors des quartiers prioritaires.

Considérant que le Contrat de Ville permet d'exprimer les besoins des quartiers, de soutenir les projets, de porter collectivement des améliorations, profitant à l'ensemble de la population (les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, les couples, les personnes seules, etc...).

Considérant que les associations contribuent, au même titre que la ville, à la bonne articulation de ce projet. Que par leurs ressources, elles répondent aux problématiques de la précarité et constituent un espace d'initiatives et d'échanges, à partir des besoins des habitants.

Considérant que depuis 2016, celles-ci se mobilisent et proposent des actions favorables à la mixité sociale et au bon fonctionnement territorial.

Considérant que les orientations de l'appel à projets 2024 s'organisent autour des piliers suivants :

Cohésion sociale

Actions en direction des personnes isolées, âgées, en situation de handicap :

- Actions de prévention de la santé (information, sensibilisation, dépistage) ;
- Participation des personnes aux activités de leur quartier.

Proposer des actions en direction de la jeunesse des quartiers prioritaires :

- Prise en charge des jeunes en échec scolaire ;
- Actions de prévention des conduites délictuelles ou addictives

Proposer des actions autour de la parentalité :

- Accompagner et soutenir les parents isolés dans leur rôle ;
- Accompagner les familles sur le numérique

Cadre de vie et renouvellement urbain

Favoriser la mise en œuvre de projets permettant l'amélioration du cadre de vie
Permettre aux habitants de s'approprier les espaces publics.

Développement économique et emploi

Projets favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire.

Considérant que suite à l'appel à projet lancé le 29 Janvier 2024 et au Comité de pilotage (COFIL) du Mardi 23 Avril 2024, les actions retenues sont déclinées dans le tableau figurant dans le support.

Considérant que la Commission Contrat de Ville a émis un avis favorable lors de sa réunion du 21 Mai 2024.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : De valider l'appel à projet devant être lancé au titre de l'année 2024.

Article 2 : De délibérer sur le montant des subventions sollicitées par les différents porteurs de projets d'une part et d'autre part permettre au Maire de signer les conventions et documents relatifs à la programmation 2024.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 21 Mai 2024

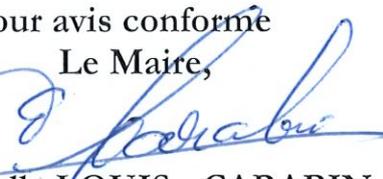
Pour avis conforme

Le Maire,

Le Secrétaire


Marcelin CHINGAN




Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240521-23DCM202476-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Notifiée et publiée le 03/06/2024



CONTRAT DE VILLE - DEMANDE DE FINANCEMENT 2024

| Nombre | Tiers | Action | Montant de action | Ville Moule Accord |
|--------|-------------------------------------|---|-------------------|--------------------|
| 1 | SA KA TOUNE | Revivre ensemble la "mizik antan lontan" - SA KA TOUNE | 23 600,00 € | 2 000,00 € |
| 2 | COMMUNE DU MOULE | Ateliers théâtre Adultes et enfants | 12 320,00 € | 2 500,00 € |
| 3 | COMMUNE DU MOULE | WEB TV INTERGENERATIONNEL DU MOULE | 16 000,00 € | 2 000,00 € |
| 4 | MOLEM GLISS | Développer les activités sportives autour des sports de pagaie | 39 600,00 € | 2 500,00 € |
| 5 | MOUL' TAEKWONDO CLUB | Insertion par le Taekwondo des jeunes des quartiers dits sensibles | 18 500,00 € | 3 000,00 € |
| 6 | VELO CLUB MOULIEN | Pratiquer du vélo en club, c'est possible | 34 666,21 € | 10 000,00 € |
| 7 | COMMUNE DU MOULE | Programmation ludique et pédagogique parents-enfants | 13 550,00 € | 2 850,00 € |
| 8 | SPORT SANTE BIEN-ETRE DE L'AQUAPOLE | Prévention du diabète et de l'obésité chez les enfants et adolescents | 40 513,00 € | 2 000,00 € |
| 9 | EZÉNAR CHARIN FLEUR DE VIE SERVICES | SENS AKAZ | 37 100,00 € | 2 500,00 € |
| 10 | CCAS DU MOULE | Programme de Réussite Éducative (PRE) | 178 318,00 € | 43 318,00 € |
| 11 | OBJECTIF INSERTION | Accompagnement des parents dans l'utilisation du numérique | 12 750,00 € | 2 000,00 € |

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240521-23DCM202476-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Notifiée et publiée le 03/06/2024

| | | | | |
|----|--|--|----------------|-------------|
| 12 | JARDINS DE L'ECLUSE | Développement de l'Atelier Chantier Insertion (ACI) de l'association | 1 052 606,28 € | 10 000,00 € |
| 13 | Centre Communal d'Action Sociale | SENGAGER POUR UN PARCOURS GAGNANT | 30 000,00 € | 5 000,00 € |
| 14 | LES ENTREPRISES POUR LA CITE | Les entreprises pour la Cité - Animation du Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises de la ville du Moule | 23 864,00 € | 3 000,00 € |
| 15 | LES PREMIERES DE GUADELOUPE | Accompagnement par la formation, l'appui à l'émergence de projets de création ou de reprise d'activité de femmes et des équipes mixtes des quartiers prioritaires du Moule | 80 632,44 € | 2 000,00 € |
| 16 | LAKAZAWTIS | LES PERMANENCES ITINERANTES "MUSIC BUSINESS" | 25 546,00 € | 2 000,00 € |
| 17 | Centre Communal d'Action Sociale | Ti jaden fleuri et pou gran aman et ti jen | 30 000,00 € | 5 000,00 € |
| 18 | MOLEM GLISS | Mise en valeur de la mangrove du Moule | 17 300 € | 2 000,00 € |
| 19 | ASSOCIATION POUR LA CONCEPTION L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT | Développer les dimensions du développement durable dans un quartier prioritaire du Moule | 21 450,00 € | 5 000,00 € |

108 668,00 €

1 708 315,93 €

TOTAUX :

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240521-23DCM202476-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Notifiée et publiée le 03/06/2024